

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08-06-2021

Présents : Anna Moreau, Bart Raymaekers, Géraldine Sos, Thierry Bégué, Christine Surjis-Grandmougin, Ignatius Steinmann

Absent, excusé : Alexandre Cherrier

Compte- rendu : Ignatius

Début de la séance à 19h, fin à 20h30. Séance ouverte au public.

Ordre du jour :

1) Modification délibération du 28-07-2020 concernant le prix de l'eau potable et de l'assainissement.

Par erreur, la date de prise d'effet au 01-07-2020 avait été indiquée. Il convient de prendre une délibération modificative pour une prise d'effet au **01-01-2021**.

Délibération à l'unanimité des présents.

2) Des affectations du résultat sont à modifier concernant :

-le budget primitif de l'eau

Délibération à l'unanimité des présents.

-le budget principal

Délibération à l'unanimité des présents.

3) Suite à un dépassement de crédits au chapitre 67 , charges exceptionnelles, **une décision modificative** est nécessaire telle que :
chapitre 11 : moins 500 euros
chapitre 67: plus 500 euros

Délibération à l'unanimité des présents.

4) Cotisations obligatoires à intégrer dans le budget :

PNR : 132,59 euros

Sydeel : 50 «

AMF : 125 «

Promotion Langue Catalane : 60 «

Délibération à l'unanimité des présents.

5) Prise de possession des « Biens Sans Maître » :

Suite à la décision du CCID (Commission Communale des Impôts Directs) cette procédure avait été enclenchée l'année dernière, notamment afin de récupérer la parcelle où se trouve une partie du terrain nécessaire à l'implantation de la station d'épuration. La période d'affichage et de publication dans le journal « l'Indépendant » est désormais terminée et le Maire peut faire un arrêté de prise de possession avant d'acter ceci devant le notaire.

Délibération à l'unanimité des présents.

6) Contrat de prêt bancaire pour la Station d'Épuration (STEP) :

Des réponses concernant les subventions sont attendues pour le 17 juin avec des versements effectifs dans des délais qui peuvent aller jusqu'à 2 ans. Un financement est donc nécessaire :

- Prêt en attendant le remboursement, partiel, de la TVA : 49 800 euros : 24 mois, remboursement de 136 euros par trimestre
- Prêt pour financer la part communale : 73 000 euros : 20 ans, remboursement de 1029 euros par trimestre
- Prêt relais de 250 000 euros en attendant le versement des subventions : 24 mois maximum, remboursement de 687 euros par trimestre

L'effort maximal sera de 7408 euros annuels , ceci sur une durée maximale de 2 ans.

S'ajoute à ces coûts des frais de dossier : 800 euros, une seule fois.

Le Conseil est amené à se prononcer sur la contractualisation de ces prêts.

Délibération à l'unanimité des présents.

7) Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la STEP :

L'obtention d'une dotation exceptionnelle , portant le taux de subvention à 90% au lieu de 80%, peut-être demandée.

Délibération à l'unanimité des présents.

8) Choix de l'entreprise pour la STEP, extension du réseau et terrassement :

Lot 1 : Terrassement :	Conflent TP	11 215 euros
	Pyrénées Environnement	14 614 euros
Lot 2 : Réseaux :	Conflent TP	73 886 euros
	Pyrénées Environnement	67 716 euros

Le Conseil retient pour : le lot 1 : Conflent TP

le lot 2 : Pyrénées Environnement

Délibération à l'unanimité des présents.

9) Ouverture de poste : adjoint administratif principal 1^{ère} classe

La secrétaire de mairie est absente, en congé de maladie, depuis plus d'un an. Si elle reprend une activité professionnelle par la suite, ce serait en mi-temps thérapeutique, et probablement dans une autre commune, plus proche de son domicile. Elle a fait part de son désir de partir en retraite fin 2022.

Prochainement Magali Bruhier ne pourra plus continuer à assurer son remplacement pour des raisons statutaires. Afin de garder cette personne compétente qui donne toute satisfaction seule la titularisation est possible.

Le Maire propose de titulariser Magali pour un temps de travail de 11h/hebdomadaire (comprenant 1h de temps de trajet et 2h mobiles pour faire face à des imprévus, des heures supplémentaires , assister au Conseil Municipal, etc.).

Le surcoût annuel de ce recrutement serait de 2500 euros.

Dans le pire cas des prévisions financières pour la Commune le chevauchement éventuel des deux postes aura lieu au maximum sur un an. Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'ouverture du poste.

Délibération à l'unanimité des présents.

10) Questions diverses :

- Désormais, avec le PLUI, la Communauté de Communes est compétente pour instruire les dossiers d'urbanisme. Une délibération pour autoriser le maire à signer la convention organisant la mise à disposition des services de la Comcom Conflent-Canigou est nécessaire.

Délibération à l'unanimité des présents.

-Dans le cadre du Plan de Relance 2 l'Etat peut financer, pour les Réserves Naturelles notamment, des lieux d'accueil du public afin de les informer, les sensibiliser, à notre environnement naturel. Souhaitant saisir cette opportunité un petit groupe issu de l'AGRNN a déposé un pré-projet, concernant le bâtiment de l'ancienne maison de la réserve, qui a reçu un avis favorable. Pour faire avancer le dossier l'Etat demande des précisions concernant la propriété du foncier. Ce bâtiment est une propriété communale, mais il est en mauvais état et la rénovation par une association basée sur la Commune pourrait être une bonne solution pour tous. Pour que le dossier soit recevable par l'Etat il est demandé de délibérer sur le principe de la signature d'un bail emphytéotique ou sur la vente du bien selon des modalités qui resteraient à définir.

Délibération à l'unanimité des présents.

-Recensement des volontaires pour tenir les bureaux de vote les 20 et 27 juin.

-Banc de pique-nique : à déplacer de la carrière à Carbodell.

-L'idée d'un vide-grenier est émis. A préciser.

-Revoir les possibilités d'une licence 3 pour le restaurant.

-Une réunion Hébergeurs-Mairie a eu lieu le 02-06-2021. Sujets abordés : réservations pour la saison, stationnement des voitures, tri des déchets, attentes envers la commune en matière de l'entretien du village et de ses environs.

-Réunions à programmer : fonctionnement du canal : Bart

CCID : Thierry

Affouage : Ignatius

Cimetière : à préciser

-Les convocations aux Conseil Municipal ainsi que les comptes-rendus seront envoyés aux habitants par mail, ils continueront à être affichés à la Mairie et ils figureront sur le site de la Commune.